

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire  
du 17 octobre 2005

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 7 octobre 2005 s'est réuni le 17 octobre 2005 à 18 H dans la Salle Polyvalente de Chamblet.

<b>BIZENEUILLE</b>	Bernard PANNINI Etienne LAZARO
<b>LA CELLE</b>	Gabriel BRIDONNEAU Martial GIRAUD
<b>CHAMBLET</b>	Jean-Paul MICHARD Alain CHANIER
<b>COLOMBIER</b>	Gilles BOULICOT Jean -Pierre CHANIER, excusé remplacé par Serge PICANDET
<b>COMMENTRY</b>	Jean-Louis GABY Annie LAVILLE Luc BRZUSTOWSKI Jeanne DURAND Claude RIBOULET
<b>DENEUILLE LES MINES</b>	Gérard PAQUET Paul LABOISSE
<b>DURDAT LAREQUILLE</b>	Jean-Pierre BOUGEROLLE Marie – Ch FROELHY Michel RIVIERE
<b>HYDS</b>	Michel CHAMPOMIER Guy AMARY
<b>MALICORNE</b>	André SAVY Jacky RIVIERE
<b>NERIS LES BAINS</b>	Jean Claude DE PIN Marie – Alice BARRAUX Gilles MARTIN Guy THEVENET
<b>SAINT ANGEL</b>	Michel GIVERNAUD Jean Marie VEYSSET, excusé
<b>VERNEIX</b>	Guy PASSAT Raymond LIMOGES

Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Communautaire du 27 juin 2005.  
Jean-Paul MICHARD est nommé secrétaire de séance.

1. **ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE - DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL :**

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité la décision modificative n°2 du budget principal. Ces crédits sont destinés à réajuster la participation à verser au SICTOM de Cérilly et la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour la Commune de Bizeneuille.

2. **ADMINISTRATION GENERALE – CONTRAT DE CONTROLE POTEAUX ET BOUCHES D'INCENDIE :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de contrôle annuel débit pression-fonctionnement pour 2 poteaux à incendie, à intervenir avec la Société PINEL TECHN'EAU. Monsieur le Président propose de rajouter que la quantité pourra être revue à la hausse ou à la baisse, en fonction des installations futures ou retraits définitifs des appareils, compte tenu que déjà un poteau sera à rajouter pour la structure petite enfance. Prix unitaire HT par poteau d'incendie : 31 € net HT. Il est précisé que la négociation d'un prix pour l'ensemble des communes de la Communauté n'entraîne pas d'économie. Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2005 à l'article 61558 – Entretien biens mobiliers. Il est rappelé que les poteaux étant sous la responsabilité du maire, leur contrôle s'avère nécessaire.

3. **ADMINISTRATION GENERALE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LICENCES D'UTILISATION DE FICHIERS IGN :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition de licences d'utilisation de fichiers IGN avec le Conseil Général de l'Allier. Il est précisé qu'il n'a pas de participation financière de la part de la Communauté de Communes.

4. **POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE – PROGRAMME DE REHABILITATION DE 18 LOGEMENTS A CHAMBLET- GARANTIE D'EMPRUNT :**

*DOSSIER RETIRE*

5. **POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE – VIABILISATION DE TERRAINS :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de confier à l'OPAC de Commentry la viabilisation de 6 lots à Commentry –Lotissement « la Briqueterie »- destinés à des logements sociaux, et décide d'autoriser Monsieur le Président à passer commande auprès de l'OPAC.

6. **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – HOTEL D'ENTREPRISES DU CAMPUS 3- APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le règlement intérieur de l'Hôtel d'entreprises. Monsieur le Président rappelle que la livraison est prévue pour fin février 2006. Il précise que le règlement intérieur a été validé par Maître Bonhomme, notaire.

## **7. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ACQUISITION DE RESERVES FONCIERES :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à demander l'estimation des terrains d'une surface d'environ 116 hectares sur les communes de Malicorne et Chamblet, aux services des domaines. Ces terrains appartiennent à Monsieur CAILLOT, exploitant agricole demeurant à Ars-les-Favets (63). Ce dernier, après plusieurs contacts a indiqué qu'il était prêt à vendre ces terrains à la Communauté de Communes. Le Conseil Communautaire décide également à l'unanimité d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent, et de signer le cas échéant un compromis de vente.

Monsieur le Président et Claude Riboulet précisent que dans le cadre du dispositif de redynamisation du bassin Montluçon / Commentry, l'acquisition de réserves foncières peut être intéressante et permettrait de pouvoir répondre à une demande plus large de porteurs de projets. Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'une délibération qui l'autorise à engager les démarches administratives, et que, si il y a acquisition, celle-ci ferait l'objet d'une autre délibération.

## **8. ACTION SOCIALE - SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE – RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'attribuer le marché à la Société SOGIREST domiciliée à Désertines (03630) pour la fabrication et le portage des repas à domicile au prix de 6,59 € TTC et autorise Monsieur le Président à signer le marché correspondant.

## **9. ACTION SOCIALE - SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE – AUGMENTATION DU PRIX DU REPAS – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'augmenter le prix du repas facturé aux bénéficiaires du service de portage de repas à domicile et de le fixer à 6,40 € TTC soit une prise en charge par la Communauté de Communes de 2,9 % du prix du repas, et décide de modifier le règlement intérieur comme suit : Article 11 : «Le prix du repas est fixé à 6,40 euros.», remplace «Le prix du repas est fixé à 6,30 euros».

## **10. ACTION SOCIALE – CONSEIL SOCIAL LOCAL : APPROBATION DE SA COMPOSITION ET DU REGLEMENT INTERIEUR**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la composition et le règlement intérieur du Conseil Social Local. A la demande de Claude Riboulet, Marie-Alice Barraux précise qu'il s'agit d'une association de fait, d'un organe de réflexion.

Guy Passat annonce que Michel Rivière a été élu président du Conseil Social Local lors de l'assemblée plénière constitutive en date du 5 octobre 2005 et lui laisse la parole.

Michel Rivière présente la composition du bureau :

Collège des élus : Mr RIVIERE M. – élu de Durdar-Larequille

Collège des professionnels : Mme RAYMOND – CMS Commentry

Collège des institutionnels et partenaires : Mme ROBERT – RIFE Commentry

Collège associatif : Mr BOURDIER – Association « Coup de Main »

Collège habitants : Mme KOWALSKI – Retraitée Commentry

Il précise qu'un rapporteur sera désigné lors de la première réunion de chaque commission.

Les dates des premières réunions des commissions sont les suivantes :

Commission Habitat-Urbanisme : Jeudi 27 octobre 2005 à 18h30,

Commission Animation-Loisirs : Jeudi 3 novembre 2005 à 18h30,

Commission Aide aux personnes : Mardi 8 novembre 2005 à 18h30.

## QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Président rappelle que la site Internet de la Communauté de Communes est en ligne depuis 3 mois, il est consultable à l'adresse suivante [www.cc-commentry-neris.fr](http://www.cc-commentry-neris.fr).

Il annonce :

- qu'une réunion en présence de Monsieur le Sous-Préfet de Montluçon aura lieu le **lundi 21 novembre 2005 à 18h00** Salle Fernand Lafanechère à Commentry, elle aura pour thème le service public en milieu rural.
- La signature du contrat régional de développement durable du territoire « Auvergne + » a eu lieu le 13 octobre et la demande de financement concernant l'Hôtel d'entreprises d'un montant de 211 300 € a été validée au cours de la réunion de la commission permanente du 10 octobre 2005. Les dossiers de demandes concernant la médiathèque de proximité et l'îlot Rousseau seront validés au cours de la prochaine réunion de la commission permanente qui aura lieu courant décembre 2005.
- Concernant les cartes communales : celles des communes de Nérès-les-Bains, Colombier et Hyds ne sont pas encore terminées. Il est précisé que celle de la Communauté de Communes ne pourra se faire qu'une fois toutes les Communes réalisées.
- Le cabinet Médiéval, en charge de l'étude de besoins en équipements sportifs, de loisirs et socio-culturels, sera présent sur le terrain mardi 18, mercredi 19 et jeudi 20 octobre.
- Concernant le projet enfance-jeunesse, l'étude réalisée par l'agent de développement et de coordination de l'action sociale étant terminée, le rendu sera présenté à la **commission Action sociale-Jeunesse** au cours de la prochaine réunion qui aura lieu le **Mercredi 26 octobre 2005 à 17h30** dans les bureaux de la Communauté de Communes. Par la suite cette étude sera présentée aux Conseils municipaux des communes de la Communauté.
- Concernant la médiathèque de proximité, le dossier de demande de permis de construire a été déposé ainsi que les demandes de subventions.
- La journée du Pays aura lieu le 27 octobre 2005 à 18H à la Salle Polyvalente de Vallon en Sully.

Gérard Paquet prend la parole pour présenter la maison d'accueil pour personnes âgées de Mme Bougaret à Deneuille-les-Mines qui est à la recherche de personnes à accueillir (2 places). Il demande à l'assemblée de bien vouloir faire passer l'information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 30.